



Central Electricity Board (CEB)

COMMUNIQUÉ

Réduction de 50% des frais relatifs à l'extension du réseau électrique pour les clients commerciaux

Suite aux mesures annoncées dans le discours du budget 2017-2018, visant à promouvoir «la facilité de faire des affaires (Ease of Doing Business)», le CEB a le plaisir d'annoncer **qu'à partir du 1^{er} juillet 2017**, les clients se trouvant dans la catégorie commerciale (tels que les boutiques, supermarchés, hôtels, entrepôts et bureaux) **seront exemptés de 50% des coûts des travaux d'extension du réseau électrique pour l'alimentation de leur commerce.**

Ces frais ont été jusqu'à présent entièrement payables par les clients. Toutefois, les coûts des transformateurs, si requis, resteront toujours à leur charge.

Veillez noter que cette mesure ne s'applique ni aux projets de morcellement, ni aux projets formant partie de l'Integrated Resort Scheme (IRS), du Real Estate Scheme (RES) et du Invest Hotel Scheme.

Pour des plus amples renseignements, les clients sont priés de contacter le Centre d'accueil clientèle du CEB le plus proche de leur localité, ou de consulter notre site web à l'adresse **ceb.intnet.mu**

La Direction